

## Montbazens. Syndicat des eaux : décisions importantes

Budget primitif 2010, fixation du prix de l'eau 2011, démarche « nouvelle ressource », constituaient les points principaux de l'assemblée générale qui s'est tenue dernièrement, dans la salle de spectacles de Montbazens.

Un budget maîtrisé : les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 7 888 565 €, les charges financières baissant de 5,4 points pour s'établir à la somme de 177 166 €. Les dépenses d'investissement se composent essentiellement de travaux pour un montant global de 8 169 300 €. Parmi ceux-ci, on peut citer : le doublement du feeder La Basterie-La Tricherie, commune d'Onet-le-Château ; le doublement du feeder du Pont-d'Alenq, commune de Bozouls ; la construction d'un réservoir au lieu dit « Roquelaura », commune de Gabriac, pour une première inscription de 2 525 000 €...

L'exercice 2011 sera donc marqué, c'est à souligner, par le lancement d'un programme de travaux important nécessaire à la continuité du service et à la qualité. Ils marquent le point de départ d'un engagement financier pluriannuel en matière de travaux, notamment de renouvellement du réseau. Il faut d'ores et déjà anticiper, programmer budgétairement le renouvellement des conduites de gros diamètre. Cette opération longue et coûteuse est vitale.

Prix de l'eau 2011 : la loi sur l'eau et les milieux aquatiques a introduit le principe d'un plafonnement de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé, dite part fixe, et ce afin d'inciter à une consommation plus économe de la ressource en eau. Pour ce qui est du SIAEP de Montbazens-Rignac, la part abonnement payée par l'utilisateur ne devra donc pas excéder 30 % du coût du service au 1er janvier 2012. Pour répondre à ces obligations légales, dégager les ressources nécessaires au financement des équipements et garantir la continuité et la qualité du service public de l'eau, il a donc été nécessaire d'envisager une hausse du prix du mètre cube consommé. Ainsi, la part fixe syndicale passe de 25 € HT à 24 € HT par an et la part variable de 0,53 € HT à 0,54 € HT pour une consommation entre 0 et 150 m3 consommés.

Nouvelle ressource : la création d'une nouvelle ressource est au cœur de la démarche du syndicat... de longue date. Claude Catalan a mis en évidence l'enjeu d'une telle création pour le département de l'Aveyron. Il a fait le point sur l'avancée du dossier, sur les démarches engagées en vue de la constitution d'un nouveau syndicat fédérateur de structures existantes autour de la fourniture de cette nouvelle ressource. à suivre donc... de près.